



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

# VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT  
DU VAL-DE-MARNE

Arrêté réglementant l'occupation  
du domaine public

**OBJET : abrogation de permis de stationnement  
- étalage - 38, rue Montreuil  
fpg**

**ARRETE N° A - T - 23 0109  
EN DATE DU 06 FEV. 2023**

**Le Maire de Vincennes,**

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** le Code pénal ;

**VU** le Code de la voirie routière ;

**CONSIDERANT** le courriel reçu le 24 janvier 2023 de Madame Guinefolleau Amandine gérante du commerce d'épicerie sous l'enseigne « Mademoiselle Amande vrac & cuisine », concernant la vente de l'établissement entraînant l'annulation de l'occupation du domaine public ;

## ARRÊTE

**ARTICLE I** - L'arrêté n° A-T-22-0472 en date du 15 avril 2022 autorisant Madame Guinefolleau Amandine gérante du commerce d'épicerie sous l'enseigne « Mademoiselle Amande vrac & cuisine » à mettre en place un étalage au droit de son commerce sis 38, rue de Montreuil, **est abrogé.**

**ARTICLE II** - L'étalage ne doit plus occuper le domaine public à compter de la notification du présent arrêté.

**ARTICLE III** - Les droits de voirie correspondants à cette occupation du domaine public cessent d'être exigibles au 1<sup>er</sup> janvier 2023

**ARTICLE IV** - Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs et notifié au pétitionnaire.



Robin LOUVIGNÉ  
Adjoint au Maire  
chargé du cadre de vie, des mobilités  
et de la propreté